

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
13071

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Conventions dans le domaine de la protection maternelle et infantile avec un établissement public de santé et une association.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile - enfance - santé - famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

1 - Dans le cadre de ses missions règlementaires en matière de planification familiale et de régulation des naissances le Département des Bouches-du-Rhône participe au financement des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) de l'assistance publique - hôpitaux de Marseille (AP-HM). Le Département prend en charge une participation aux dépenses de personnel de ces consultations, aux frais de fonctionnement du service ainsi qu'aux dépenses de contraception pour les mineures désirant garder le secret et pour les femmes dépourvues de couverture maladie.

La convention signée le 9 juillet 2013 étant devenue obsolète, il convient de la renouveler et de signer une nouvelle convention jointe en annexe au rapport qui fixe les modalités de participation du Département au financement des CPEF de l'hôpital Nord, de l'hôpital de la Conception et de l'espace santé.

Le montant de la participation du Département aux frais résultant de ce partenariat est estimé à 171 000€ pour 2018.

2 - Au titre de sa compétence légale de protection maternelle et infantile (PMI), le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (direction de la PMI et de la santé publique) met en œuvre avec le concours de professionnels de santé des consultations médicales de planification et d'éducation familiale, de suivi des grossesses et de pédiatrie préventive et sociale.

L'association « projet de centre de santé communautaire marseillais » a créé un centre de santé s'engageant dans une médecine de qualité, promouvant une prise en charge globale du patient, s'inscrivant au niveau du territoire local et s'orientant vers une démarche de santé participative. L'ouverture au public du centre de santé au sein du territoire de l'ensemble d'habitations du parc Kalliste situé à Marseille 15^{ème} a eu lieu au mois de janvier 2018.

L'offre de santé délivrée par le Département couvre l'ensemble du territoire marseillais. Cependant, si une offre de consultation infantile est bien présente sur ce secteur de l'extrême nord de Marseille, les consultations de suivi de grossesse (hors visites à domicile) et de planification familiale restent difficiles d'accès.

C'est pour cette raison qu'un partenariat a été conclu entre le Département et cette association par le biais d'une convention d'une durée d'un an qui permet à un médecin du Département d'effectuer des consultations au sein du centre Château en santé selon des modalités proches de celles réalisées au sein des centres de planification et d'éducation familiales (CPEF), en lien avec les CPEF départementaux et notamment avec celui du CPEF Marseille Nord.

Afin de poursuivre ce partenariat, il est proposé de signer une nouvelle convention jointe en annexe au rapport d'une durée de 3 ans.

Le montant de la participation du Département aux frais résultant de ce partenariat est estimé à 8 000 € pour 2019.

En outre, il est également proposé d'octroyer une subvention de fonctionnement de 5 000€ à cette même association pour l'année 2018 afin de soutenir son action en signant une convention conformément au modèle type prévu à cet effet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL